

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur – Fraternité – Justice  
Ministère de la Fonction Publique et du Travail



Visa:  
D.G.L.T.E.J.O

0066

Arrêté n° -----MFPT relatif à la liste des travaux dangereux interdits aux enfants

**Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail**

- ❖ Vu la loi n° 2004-017 du 6 juillet 2004, modifiée portant Code du Travail ;
- ❖ Vu la loi n° 2018-024 du 21 juin 2018 portant Code Général de Protection de l'Enfant
- ❖ Vu l'Ordonnance n°2005-015 du 5 décembre 2005 portant protection pénale de l'enfant ;
- ❖ Vu le décret n° 157- 2007 du 06 septembre 2007 relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n° 073-2021 du 26 mai 2021 portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- ❖ Vu le décret n° 088-2021 du 15 juin 2021 fixant les attributions du Ministre de la Fonction Publique et du Travail et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- ❖ Vu les dispositions de l'article 3 de l'arrêté. N° 00882-/MFPTMA du 06 novembre 2019 relatif au contrôle médical des enfants et adolescents ;

**ARRÊTE :**

**Article Premier :** le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des travaux dangereux interdits aux enfants et ce en application des dispositions des articles 247 de la loi n° 2004-017 du 6 juillet 2004, modifiée portant Code du Travail et 76 de la loi n° 2018-024 du 21 juin 2018 portant Code Général de Protection de l'Enfant.

**Article 2 :** Au sens du présent arrêté, le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans (18 ans).

**Article 3 :** il est interdit d'employer les enfants de l'un ou de l'autre sexe à des travaux dangereux nuisibles à leur santé physique ou mentale, dans les établissements de quelque nature qu'ils soient, agricoles, commerciaux ou industriels, publics ou privés, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement religieux, professionnel ou de bienfaisance, y compris les entreprises familiales ou chez les particuliers.

**Article 4 :** Les branches d'activités, les travaux dangereux, la description du danger et les motifs d'interdiction sont fixés suivant les indications du tableau ci-dessous.

	Le travail des enfants dans la restauration et la livraison des services de restauration	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans la vente ambulante des produits	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans le commerce (aide-boutiquier et épicier)	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
Autres( secteur informel)	Le travail des enfants dans le ramassage de résidus de ferraille et de câbles	Objets tranchants et rouillés	Accidents, affections infectieuses
	Le travail domestique des enfants	Exposition aux abus sexuels et au travail de nuit	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants de garde-enfant	Exposition aux abus sexuels et au travail de nuit	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans les activités touristiques	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans l'entretien des fosses septiques	Objets contaminés, Milieu humide et insalubre	Maladies contagieuses, Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Le travail dans la mendicité des enfants	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans le métier de charretier	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans les salles de spectacle et de sport	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)

**Article 5 :** Tous les quatre ans, la liste des travaux dangereux interdits aux enfants définie, conformément aux indications du tableau établi par l'article 4 du présent arrêté doit être, examinée et, au besoin, révisée en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées.

**Article 6 :** Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

BRANCHES D'ACTIVITES	TRAVAUX DANGEREUX	Danger	Motifs d'interdiction
AGRICULTURE ET FORESTERIE	Le travail des enfants dans l'agriculture (défrichage, culture.)	Travail pénible, posture inconfortable	Troubles musculosquelettiques, accidents, morsures
	Le travail des enfants dans la cueillette des palmiers, arabes et herbes forestières	Travail en hauteur	Accidents
	Le travail des enfants dans les activités utilisant des produits nocifs (pesticides)	Produits chimiques	Intoxication, maladies spécifiques dues aux pesticides et aux engrais.
	Le travail des enfants dans la coupe et le charbon de bois	Outils tranchants, travail pénible, bruits, fumés	Accidents, troubles musculo-squelettiques et auditifs, Maladies respiratoires
	Le travail des enfants dans le gardiennage de périmètres maraichers	Travail pénible, posture inconfortable	Troubles musculosquelettiques, accidents
	Le travail des enfants dans le décorticage des grains	Poussières, bruits	Maladies respiratoires, accidents, Irritations cutanées, troubles auditifs et oculaires.
	Le travail des enfants sur les moulins à grain	Travail pénible Poussières, bruits	Maladies respiratoires, accidents, Irritations cutanées, troubles auditifs et oculaires.
ELEVAGE	Travail des enfants bergers	Travail isolé et pénible	Troubles psychologiques
	Le travail des enfants dans l'abattage et les boucheries	Outils tranchants	Accidents, troubles psychologiques
PECHE ET AQUACULTURE	Le travail des enfants dans la pêche artisanale	Travail dans un milieu dangereux	Noyade, accidents
	Le travail des enfants dans l'écaillage de poisson	Présence d'outils dangereux	Noyade, accidents
Mines, carrières, sites d'orpillage	Le travail des enfants dans les ateliers et sites de (concassage et de taille) de pierres	Outils dangereux, poussières nuisibles, travail pénible	Blessures, affections respiratoires, troubles musculo-squelettiques
	Le travail des enfants dans l'orpillage	Produits chimiques (Mercure)	Intoxications et maladies spécifiques, affections respiratoires
Bâtiments et travaux publics	Le travail des enfants dans le puisage d'eau des puits et autres	Milieu humide et insalubre	Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires

	Le travail des enfants dans l'assainissement des réserves ou de bassins d'eau	Milieu humide et insalubre	Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Le travail des enfants dans le forage des puits traditionnels	Travaux pénibles, Espace confiné, poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, troubles musculo-squelettiques
	Le travail des enfants dans les canalisations d'eau	Milieu humide et insalubre	Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Le travail des enfants dans le Bâtiment et les Travaux Publics	Travaux pénibles, Chutes d'objet Travaux en hauteur, poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, et musculosquelettiques
ARTISANAT ET INDUSTRIE	Le travail des enfants dans les usines de production	Machines dangereuses	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le Travail des enfants dans les ateliers (menuiserie « métallique et bois ») et (chaudronnerie)	Machines dangereuses, Poussières de bois, bruits	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le travail des enfants dans les ateliers de la mécanique auto	Machines dangereuses, produits chimique, bruit	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le travail des enfants dans les ateliers de pneumatique	Machines dangereuses, bruits	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le travail dans des ateliers de peinture (bâtiments et autos)	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans les ateliers de teinture	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans le tannage	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans les stations de service de carburant et d'entretien	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans le lavage des véhicules	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans les ateliers de linge traditionnel	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants apprentis « gros porteurs »	Travaux pénibles, Chutes d'objet Travaux en hauteur, poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, et musculosquelettiques
	Le travail des enfants dans des activités à force physique en asymétrie son potentiel physique	Travail pénible	Troubles musculosquelettiques
Secteur commerce et services	Le travail des enfants dans la fabrication de pain (boulangerie)	Chaleur, travail pénible	Accidents, brûlures, maladies spécifiques

الوزارة العامة للحكومة  
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement  
تأشير التشريعي

VISA LEGISLATION

**Article 7 :** Le Secrétaire Général du Ministère en charge du travail, le Directeur Général du Travail et les inspecteurs du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

**Ampliations**

- MSG/PR
- MSGG/PM
- Tout département ministériel
- IGE
- JO
- Organisations d'employeurs et travailleurs

Fait à Nouakchott, le.....**17 JAN 2022**

**CAMARA Saloum Mohamed**

